



RÉUNION DU BUREAU ÉLARGI DU KIKAFEKOI

11 DÉCEMBRE 2015

De 18h30 à 20h

PRÉSENTS

Véronique, Liliane, Muriel, Dominique, Christophe, Marie- Annick, Annie, Minh, Philippe, Françoise

ORDRE DU JOUR

- Budget prévisionnel 2016
- Habilitation CAF

Budget prévisionnel 2016:

Afin d'avoir une meilleure visibilité du budget prévisionnel pour 2015/2016, il a été demandé à chaque commission de fournir ses besoins.

- ¬ La commission ludothèque : demande le renouvellement de l'adhésion au MAN et 500 € pour acheter de nouveaux jeux.
 - (Précision sur le coût de l'adhésion au Kikafekoi : 5 €+ un don, ou 10 € ou 20 €. Philippe suggère que le don puisse être un don de temps pendant les permanences de la ludothèque)
 - La liste des adhérents est rangée dans le bureau, à l'étage et enregistrée également sur Dropbox.
- ¬ Projet photos : pour ce projet, Muriel, Solène et Marie demandent 150 €. Elles se sont inscrites à une formation à la MJC du plateau et envisagent d'exposer leur travail lors de la prochaine AG , puis de donner une suite à cette activité, comme un atelier photo par exemple.
- ¬ Commission Kikebio
 - Le défi famille a donc démarré. Un atelier cuisine, mené par une nutritionniste, est prévu dans la programmation de la MAB en janvier. Le souhait des participants est d'apprendre davantage et de transmettre/partager les recettes, trucs et astuces…et pour cela, il est envisagé :
 - un atelier cuisine supplémentaire, un peu plus tard, avec un chef cuisinier spécialisé dans le bio; aide demandée : 400 €.
 - un atelier cuisine en direction des « non participants au défi », l'occasion de faire partager aux autres membres du kikaf' cette aventure du défi bio...

En reconnaissance du travail réalisé par les animatrices du groupe et du coup de pouce pour maintenir une dynamique de sensibilisation autour du bio, la MAB 22 versera 800 € (le KIKAFEKOI fera une note de frais stipulant les actions réalisées).

- ¬ Commission spectacles chez l'habitant
 - Ce projet va démarrer en janvier. Christophe prévoit 6 soirées et demande 400 € d'aide. Il va donner plus de détails sur l'organisation prochainement.
 - (par ailleurs, nous devons tenir compte des éventuels frais de SACEM en particulier pour la fête de la musique)

Les autres commissions : aucune demande particulière.

Point trésorerie :

- A ce jour :

solde en banque : 1256 €

recettes: 480 € d'adhésions + 153 € recettes boissons

- dépenses : 499 €

Demande de subvention à la mairie : il a été décidé de demander une subvention « en nature »,
c'est-à-dire la possibilité d'utiliser gratuitement une salle de la commune deux fois dans l'année au lieu d'une.

Point problèmes techniques :

• Le chauffage :

il est nécessaire que les utilisateurs de la salle connaissent bien la mise en route des radiateursIls fonctionnent! Ne pas hésiter à demander! L'achat d'un nouveau radiateur reste cependant une possibilité. La porte de la cuisine, si elle était fermée empêcherait la chaleur de s'en aller. (petite réparation à effectuer)Le rideau-fresque était destiné à isoler l'entrée ...

- Questions par rapport à la plaque électrique nouvellement installée mais qui ne fonctionne pas et au détecteur de fumée qui serait obligatoire en janvier 2016.
- Vu l'évolution grandissante du dépôt de paniers, il va être nécessaire d'organiser les locaux pour accueillir le public (aménagement des deux pièces du garage ? amélioration de l'éclairage ? ...)

Christophe va contacter les services techniques pour toutes ces questions.

Habilitation CAF

Le Kikafeloi peut-il/veut-il devenir « Espace de Vie Sociale » .

La discussion s'engage par un rappel des critères retenus par la CAF concernant ce dispositif d'une manière générale.

Géré par une association, l'EVS est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce lieu permet aux habitants d'exprimer, de concevoir, et de réaliser leurs projets.

Impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les usagers, il est adopté par le conseil d'administration de l'association et est soumis à un agrément. La CAF fonde son action sur des valeurs défendues clairement par le Kikafekoi dans sa charte. Cependant, des inquiétudes sont soulevées :

- La création des EVS ne va-t-elle pas entrainer la disparition des centres sociaux ? Réponse : ce processus est déjà enclenché de toute manière...
- N'y a-t-il pas un risque de rentrer dans « une case institutionnelle » ? Réponse : oui, mais peu importe, l'essentiel est de garder notre esprit de créativité et de ne pas être « récupéré » par la CAF ...

Décision finale :

Nous acceptons de devenir Espace de Vie Sociale, mais nous serons vigilants par rapport à notre autonomie, notre liberté d'action.

Nous voyons ce dispositif comme un soutien à nos initiatives et nous ferons le point dans un an pour évaluer ce partenariat.

Philippe et Françoise se chargent d'envoyer le dossier de demande d'agrément.

rendu!III	rendu! Il l'a dit!						